

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 8 décembre 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **14 décembre 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 46

Nombre de conseillers absents à la séance : 8

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 14

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMET, Vanessa BONNEFOY, Michel COSNIER, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Louis PRAX, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Maryline MONTEILLET (représentée par Nathalie GARDES), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Nadine BRUEL (représentée par Dominique FABREGUES), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Frédéric GODBARGE (représenté par Louis ESTEVES), Christophe PESTRINAUX (représenté par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Jean-François RODIER (représenté par Cécile GANE), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Jean-Luc TOURLAN (représenté par Gérard PRADAL), Jean-Louis VIDAL (représenté par Thierry CRUEGHE)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2023_180 : ADMINISTRATION GENERALE / CRÉATION DE POSTE - DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) ADJOINT(E)

Rapporteur : Madame Bernadette GINEZ

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

L'article L.343-1 du Code Général de la Fonction Publique prévoit que les emplois fonctionnels de direction et notamment l'emploi de Directeur Général Adjoint des communes de plus de 40 000 habitants et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 40 000 habitants, peuvent être pourvus par des agents contractuels.

Aujourd'hui, afin de seconder et de suppléer, le cas échéant, le Directeur Général des Services dans ses diverses missions, il apparaît nécessaire de pourvoir l'emploi de Directeur Général Adjoint vacant au tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser le recrutement d'un(e) agent(e) contractuel(le) en vue de pourvoir l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint conformément à l'article L.343-1 du Code Général de la Fonction Publique. Les missions et les caractéristiques de cet emploi sont définies ci-après :

Missions :

- assurer la coordination générale des projets de la Collectivité, en lien étroit avec le Directeur Général des Services et l'exécutif, notamment dans les domaines attachés à l'administration générale, aux transports et à la communication ;
- participer au processus de décision, à l'organisation et à la définition de la ligne stratégique de la Collectivité, notamment dans les domaines attachés à l'administration générale, aux transports et à la communication ; ;
- superviser, animer et représenter, en interne comme à l'extérieur, les services de son périmètre.

Caractéristiques :

- Statut : Agent contractuel
- Rémunération : IB :804 - IM : 660
- Régime indemnitaire : Le RIFSEEP de cet emploi sera attaché au groupe de fonction A1 institué par délibération n° DEL_2023_017 du 9 février 2023
- Régime de travail : Temps complet

- de dire que les modifications de la valeur du point d'indice de la fonction publique seront automatiquement transposables par voie d'avenant audit contrat ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à ce recrutement, les crédits nécessaires étant prévus au Budget Principal.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.